

Union Sociale pour l'Habitat  
Monsieur le Délégué Général

A l'attention de madame Maryse Sylvestre

Monsieur le Délégué Général,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, le dossier du projet élaboré par les bailleurs sociaux de Côte d'Or et leurs partenaires dans le cadre de l'appel à projet « 10000 logements accompagnés » lancé par l'Etat et l'Union Sociale pour l'Habitat.

Il s'agit de construire un dispositif spécifique de traitement de situations sociales particulièrement lourdes : dispositif associant accompagnement social renforcé (et durable) et accès à un logement adapté. L'objectif est de prendre en charge des familles en très grande difficulté. De ce fait le dispositif ne concernera qu'un nombre réduit de ménages : dans la phase de lancement (trois premières années) il pourrait prendre en charge 10 familles. L'idée n'est pas de faire du quantitatif mais d'avoir une action multipartenariale, ciblée, forte et qualitative.

Ce dossier comprend :

- La fiche d'analyse synthétique,
- Le projet de protocole d'accord partenarial,
- Annexe 1 : Schéma de fonctionnement du dispositif (qui s'inscrit dans le PDALPD),
- Annexe 2 : projet de cahier des charges de l'accompagnement social spécifique,
- Note relative au plan de financement et à l'échéancier,
- Tableau d'analyse rapide.

Le coût prévisionnel de ce projet sur trois ans est estimé à 176 000 € et nous sollicitons une aide financière à hauteur de 66 000 €.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Délégué Général, l'expression de notre considération distinguée.

Dijon le 17 octobre 2014  
Pour « Nom Organisme »,  
Le Directeur.

« Signature »

Le Directeur Général,



Jean François MACAIGNE

Union Sociale pour l'Habitat  
Monsieur le Délégué Général

A l'attention de madame Maryse Sylvestre

Monsieur le Délégué Général,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, le dossier du projet élaboré par les bailleurs sociaux de Côte d'Or et leurs partenaires dans le cadre de l'appel à projet « 10000 logements accompagnés » lancé par l'Etat et l'Union Sociale pour l'Habitat.

Il s'agit de construire un dispositif spécifique de traitement de situations sociales particulièrement lourdes : dispositif associant accompagnement social renforcé (et durable) et accès à un logement adapté. L'objectif est de prendre en charge des familles en très grande difficulté. De ce fait le dispositif ne concernera qu'un nombre réduit de ménages : dans la phase de lancement (trois premières années) il pourrait prendre en charge 10 familles. L'idée n'est pas de faire du quantitatif mais d'avoir une action multipartenariale, ciblée, forte et qualitative.

Ce dossier comprend :

- La fiche d'analyse synthétique,
- Le projet de protocole d'accord partenarial,
- Annexe 1 : Schéma de fonctionnement du dispositif (qui s'inscrit dans le PDALPD),
- Annexe 2 : projet de cahier des charges de l'accompagnement social spécifique,
- Note relative au plan de financement et à l'échéancier,
- Tableau d'analyse rapide.

Le coût prévisionnel de ce projet sur trois ans est estimé à 176 000 € et nous sollicitons une aide financière à hauteur de 66 000 €.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Délégué Général, l'expression de notre considération distinguée.

Le 15 octobre 2014

Pour LOGIVIE

Denis WITZ  
Directeur Général

**LOGIVIE S.A**  
13, rue des Docks  
58000 NEVERS  
Tél. : 03 86 59 76 00

Union Sociale pour l'Habitat  
Monsieur le Délégué Général

A l'attention de madame Maryse Sylvestre

Monsieur le Délégué Général,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, le dossier du projet élaboré par les bailleurs sociaux de Côte d'Or et leurs partenaires dans le cadre de l'appel à projet « 10000 logements accompagnés » lancé par l'Etat et l'Union Sociale pour l'Habitat.

Il s'agit de construire un dispositif spécifique de traitement de situations sociales particulièrement lourdes : dispositif associant accompagnement social renforcé (et durable) et accès à un logement adapté. L'objectif est de prendre en charge des familles en très grande difficulté. De ce fait le dispositif ne concernera qu'un nombre réduit de ménages : dans la phase de lancement (trois premières années) il pourrait prendre en charge 10 familles. L'idée n'est pas de faire du quantitatif mais d'avoir une action multipartenariale, ciblée, forte et qualitative.

Ce dossier comprend :

- La fiche d'analyse synthétique,
- Le projet de protocole d'accord partenarial,
- Annexe 1 : Schéma de fonctionnement du dispositif (qui s'inscrit dans le PDALPD),
- Annexe 2 : projet de cahier des charges de l'accompagnement social spécifique,
- Note relative au plan de financement et à l'échéancier,
- Tableau d'analyse rapide.

Le coût prévisionnel de ce projet sur trois ans est estimé à 176 000 € et nous sollicitons une aide financière à hauteur de 66 000 €.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Délégué Général, l'expression de notre considération distinguée.

Pour ICF HABITAT  
Agence Rhône-Alpes Bourgogne,

Jérôme ORELU  
Directeur d'Agence



Union Sociale pour l'Habitat  
Monsieur le Délégué Général

A l'attention de madame Maryse Sylvestre

Monsieur le Délégué Général,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, le dossier du projet élaboré par les bailleurs sociaux de Côte d'Or et leurs partenaires dans le cadre de l'appel à projet « 10000 logements accompagnés » lancé par l'Etat et l'Union Sociale pour l'Habitat.

Il s'agit de construire un dispositif spécifique de traitement de situations sociales particulièrement lourdes : dispositif associant accompagnement social renforcé (et durable) et accès à un logement adapté. L'objectif est de prendre en charge des familles en très grande difficulté. De ce fait le dispositif ne concernera qu'un nombre réduit de ménages : dans la phase de lancement (trois premières années) il pourrait prendre en charge 10 familles. L'idée n'est pas de faire du quantitatif mais d'avoir une action multipartenariale, ciblée, forte et qualitative.

Ce dossier comprend :

- La fiche d'analyse synthétique,
- Le projet de protocole d'accord partenarial,
- Annexe 1 : Schéma de fonctionnement du dispositif (qui s'inscrit dans le PDALPD),
- Annexe 2 : projet de cahier des charges de l'accompagnement social spécifique,
- Note relative au plan de financement et à l'échéancier,
- Tableau d'analyse rapide.

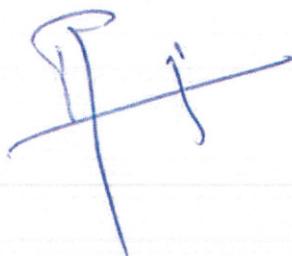
Le coût prévisionnel de ce projet sur trois ans est estimé à 176 000 € et nous sollicitons une aide financière à hauteur de 66 000 €.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Délégué Général, l'expression de notre considération distinguée.

Pour SCIC HABITAT BOURGOGNE  
Le Directeur.

Pascal Jacquin



Union Sociale pour l'Habitat  
Monsieur le Délégué Général

A l'attention de madame Maryse Sylvestre

Monsieur le Délégué Général,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, le dossier du projet élaboré par les bailleurs sociaux de Côte d'Or et leurs partenaires dans le cadre de l'appel à projet « 10000 logements accompagnés » lancé par l'Etat et l'Union Sociale pour l'Habitat.

Il s'agit de construire un dispositif spécifique de traitement de situations sociales particulièrement lourdes : dispositif associant accompagnement social renforcé (et durable) et accès à un logement adapté. L'objectif est de prendre en charge des familles en très grande difficulté. De ce fait le dispositif ne concernera qu'un nombre réduit de ménages : dans la phase de lancement (trois premières années) il pourrait prendre en charge 10 familles. L'idée n'est pas de faire du quantitatif mais d'avoir une action multipartenariale, ciblée, forte et qualitative.

Ce dossier comprend :

- La fiche d'analyse synthétique,
- Le projet de protocole d'accord partenarial,
- Annexe 1 : Schéma de fonctionnement du dispositif (qui s'inscrit dans le PDALPD),
- Annexe 2 : projet de cahier des charges de l'accompagnement social spécifique,
- Note relative au plan de financement et à l'échéancier,
- Tableau d'analyse rapide.

Le coût prévisionnel de ce projet sur trois ans est estimé à 176 000 € et nous sollicitons une aide financière à hauteur de 66 000 €.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Délégué Général, l'expression de notre considération distinguée.

Pour Orvitis,  
Le Directeur Général



Christophe BERION

Union Sociale pour l'Habitat  
Monsieur le Délégué Général

A l'attention de madame Maryse Sylvestre

Monsieur le Délégué Général,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, le dossier du projet élaboré par les bailleurs sociaux de Côte d'Or et leurs partenaires dans le cadre de l'appel à projet « 10000 logements accompagnés » lancé par l'Etat et l'Union Sociale pour l'Habitat.

Il s'agit de construire un dispositif spécifique de traitement de situations sociales particulièrement lourdes : dispositif associant accompagnement social renforcé (et durable) et accès à un logement adapté. L'objectif est de prendre en charge des familles en très grande difficulté. De ce fait le dispositif ne concernera qu'un nombre réduit de ménages : dans la phase de lancement (trois premières années) il pourrait prendre en charge 10 familles. L'idée n'est pas de faire du quantitatif mais d'avoir une action multipartenariale, ciblée, forte et qualitative.

Ce dossier comprend :

- La fiche d'analyse synthétique,
- Le projet de protocole d'accord partenarial,
- Annexe 1 : Schéma de fonctionnement du dispositif (qui s'inscrit dans le PDALPD),
- Annexe 2 : projet de cahier des charges de l'accompagnement social spécifique,
- Note relative au plan de financement et à l'échéancier,
- Tableau d'analyse rapide.

Le coût prévisionnel de ce projet sur trois ans est estimé à 176 000 € et nous sollicitons une aide financière à hauteur de 66 000 €.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Délégué Général, l'expression de notre considération distinguée.

Pour Villeo

Le Directeur Général

Béatrice GAULARD

